

D 2024 12 12 123

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 12 Décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents :** O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, M. GRENIER, A. BOUSSER, G. MASRARI, P. GUINOT, J. DIZERENS, A. NEUSSER

**Absents excusés :** Michèle GALLET, J-M. PALINIEWICZ, R. OTZENBERGER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, H. GRANGE, M. CHALENDAR

**Absents :** V. KRYK, C. TOWNSEND, L. JACQUEMET

**Procurations :** Michèle GALLET à M. GALLET, PALINIEWICZ à O. GUICHARD, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-O. RABOT à M-C. ROCH, H. GRANGE à G. MASRARI, M. CHALENDAR à P. GUINOT

**Assistaient :** I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

### 7. Ressources Humaines – Création de deux accroissements temporaires d'activité pour les services techniques du 23 décembre 2024 au 9 janvier 2025

La commune souhaite recruter deux agents pour aider l'équipe des services techniques à installer et enlever le revêtement de protection de sol du gymnase loué à la commune de Prévessin-Moëns dans le cadre de l'organisation du repas des aînés et des vœux du Maire, qui se tiendront respectivement les 5 et 6 janvier 2025 au gymnase des Charbonnières à Ornex.

Les agents seront rémunérés sur le grade d'adjoint technique.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** deux postes d'adjoints technique à 35h00 hebdomadaire, en accroissement temporaire d'activité, du 23 décembre 2024 au 9 janvier 2025 ;
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au BP 2024.

Fait à Ornex, le 13 décembre 2024

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 13 décembre 2024

Affiché le : 13 décembre 2024

Olivier GUICHARD  
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.